



Documents à transmettre en vue d'une consultation patrimoniale

Concernant votre famille

- fiche d'état civil complétée
- copie des pièces d'identités
- livret de famille
- contrat de mariage
- adresse de vos enfants (profession, situation matrimoniale)
- composition de la famille (nombre et âge des enfants et petits-enfants)
- actes de donation entre époux ou testament

Concernant votre patrimoine bancaire et mobilier (français ou étranger)

- état récapitulatif de vos comptes bancaires
- dossier complet relatif à vos contrats d'assurances-vie (date et montant du capital versé sur chaque contrat, valeur actuelle du contrat, clauses bénéficiaires)

Concernant vos éventuelles dettes

- état récapitulatif de vos emprunts / de tout passif éventuel (quasi-usufruit)

Concernant vos parts/actions des sociétés (françaises ou étrangères)

- statuts des sociétés
- bilan des sociétés
- titres de propriété des immeubles détenus par ces sociétés (acte de vente / apport)

Concernant votre patrimoine immobilier (français ou étranger)

- titres de propriété des immeubles (actes de vente / donation / échange / succession, partage)

Concernant votre situation fiscale

- déclaration d'impôt sur les revenus
- déclaration d'impôt sur la fortune immobilière

Concernant les donations antérieures

- copie des actes de donation ou formulaires enregistrés de dons manuels.

Concernant les héritages familiaux

- copie des actes de donation ou succession de vos parents